

Le 11 juin 2012
DGS-CS.1489

Jean-Marie Bockel
Président
Sénateur du Haut-Rhin
Ancien Ministre

Monsieur

Monsieur,

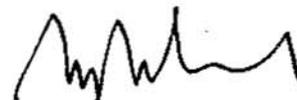
C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 22 mai dernier concernant le Pôle métropolitain.

Permettez-moi de vous faire part de mon étonnement quant à vos critiques sur le manque de transparence. Suite à votre demande, nous vous avons transmis l'ensemble des documents administratifs existants concernant le Pôle métropolitain. Je vous informe également que l'établissement de documents particuliers à votre seule destination excède les obligations auxquelles les collectivités publiques sont tenues en matière de communication de documents administratifs.

Sur le fond, comme je vous l'indiquais dans un précédent courrier, le Pôle métropolitain ne constitue pas une instance administrative supplémentaire, qui viendrait se superposer aux deux agglomérations. Il a, au contraire, été conçu comme une instance de coopération, destinée à formaliser l'alliance entre les deux agglomérations et à la rendre mieux visible.

Aussi, le Pôle ne dispose pas d'une administration propre. Son fonctionnement administratif est confié aux équipes déjà en place de nos deux agglomérations, lesquelles collaborent parfaitement ensemble. Là encore, nous mutualisons nos moyens pour être plus efficaces ensemble.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Copie à :

- M. Becht, Président délégué et Maire de Rixheim
- CADA
- M. Girardin, référent CADA à Mulhouse Alsace Agglomération